



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 11 juillet 2017
19 heures 00

SL/GF

N° 002171

Ressources
Humaines -
Modification du
tableau des effectifs.

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 11 juillet 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 5 juillet 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe)

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale),
La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Il appartient au Conseil Municipal de la Ville d'APT, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois communaux permanents nécessaires au fonctionnement des services communaux.

La collectivité doit saisir, préalablement à sa délibération, le comité technique lorsqu'elle procède à une variation du temps de travail ayant pour conséquence:

- Soit une diminution ou une augmentation du nombre d'heures de service hebdomadaire de plus de 10 % ;
- Soit la perte de l'affiliation à la CNRACL.

Vu, l'article 45 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui complète le 1er alinéa du 1 de l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

En raison des nécessités du service des Espaces Verts, il est proposé la transformation d'un poste de 20h à 35 heures.

Vu, l'avis du comité technique,

Madame le Maire propose de modifier, à compter du 1^{er} août 2017 le poste suivant :

Grade	Ancien temps de travail	Nouveau temps de travail
1 Adjoint Technique	20 h	35 h/semaine

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

APPROUVE, la proposition de Madame le Maire.

DÉCIDE, de transformer le poste d'adjoint technique à compter du 01/08/2017.

DIT, que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'année 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI